

- Le site institutionnel

[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

La quasi-totalité des démarches sont possibles en ligne sur le site www.impots.gouv.fr, notamment déclarer ses revenus, payer ses impôts, mettre à jour son taux de prélèvement à la source, consulter ses documents, signaler tout changement de situation, ou encore faire parvenir une réclamation.

Des pas-à-pas pour tous les services en ligne des particuliers sont disponibles ici : <https://www.impots.gouv.fr/pas-pas-des-services-en-ligne-des-particuliers-0>



- Les autres sites utiles

- › www.amendes.gouv.fr pour le paiement des amendes
- › www.stationnement.gouv.fr pour le paiement des forfaits post stationnement
- › www.payfip.gouv.fr pour le paiement des factures du secteur public local
- › www.cadastre.gouv.fr pour consulter le plan cadastral
- › www.economie.gouv.fr pour consulter les aides aux entreprises et aux particuliers
- › www.timbres.gouv.fr pour acheter des timbres fiscaux électroniques
- › www.data.economie.gouv.fr/pages/annuaire-des-services-dgfip pour retrouver tous les points d'accueil des Finances Publiques.

- La DGFIP met à la disposition des usagers une nouvelle de l'application [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) conçue pour les téléphones et tablettes, disponibles sur Android et iOS.

